Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260903-2026_48_A-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
# Séance du jeudi 03 septembre 2026

## DÉLIBÉRATION n°2026- 48 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS_2025 DINAN AGGLOMERATION

**Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00**

L'an deux mille vingt-six le troisième jours du mois de septembre à vingt heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

**Lieu** : Salle d'Honneur (Mairie)

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Quorum** : 08 conseillers

**Étaient présents : 14 Conseillers municipaux** : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints** Patricia LEBARBIER, Cyril HUCHET (arrivé 20h10), Virginie FRANCOIS Luc REBOURS Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT, **conseillers**

**01. Conseillers municipaux étaient excusés et représentés** :

Patrick RENAULT donne pouvoir à Johanna BLEUZEN

**0 Conseiller municipal était absent**

**Secrétaire de séance** : Delphine France

**Date de la convocation** et **d'affichage** convocation et affichage 14 août 2026

**Madame le Maire explique,**

En vertu de *l'article L.2224-17 du Code général des collectivités territoriales*, il revient au Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de gestion des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce RPQS a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'usager. Ce document réglementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public, dès sa transmission.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260903-2026_48_A-DE

**Vu** la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article D2224-3,

**Vu** le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Vu** les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération,

**Considérant** que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

**Considérant** que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

**Considérant** que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2025 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 20 juillet 2026, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

**Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ**

**Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,**

- **PREND** acte de ladite présentation,
- **PRECISE** que le rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 03 septembre 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL